LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE LOIRE-ATLANTIQUE

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 AVRIL 2021

RESOLUTIONS

Résolution N°1

L'Assemblée Générale, approuve sans exception ni réserve le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020.

Résolution N°2

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président approuve, sans exception ni réserve, toutes les actions menées au cours de l'année 2020.

Résolution N°3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier de l'Association et la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés. Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées au cours de l'exercice et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

Résolution N°4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Résolution N°5

L'Assemblée Générale, constatant le résultat de l'exercice 2020 excédentaire de 119 993 € décide de l'affecter au fonds de réserve générale.

Résolution N°6

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le <u>Budget 2021</u>, adopté par le conseil d'administration du comité en date du 10 décembre 2020 décide d'approuver ce Budget.

Résolution N°7 : Renouvellement du Conseil d'Administration

L'assemblée Générale est informée que :

- 1) 2 administrateurs sortants demandent le renouvellement de leur mandat :
- Mme Le Docteur Pascaline TALMANT, depuis 2015, actuellement Présidente de la Commission Sociale
- Mr Jean MONY, depuis 2017, actuellement Trésorier.

- 2) **2** administrateurs sortants ne pouvant renouveler leur mandat : Mr Le docteur Philippe BERGEROT Mr Le docteur Marc GREGOIRE
- - 3) ${f 3}$ nouvelles candidatures au conseil d'Administrateur :
- Mme Christine GNIADEK,
- Mr Jean-Luc NARDI
- Mr Cédric GABORIT
- Mr le docteur Jean-François FONTENEAU

Ces postes sont à pourvoir pour 4 ans.